



Public

Conseillers sûreté et
conseillers immobiliers Caf

Pré-requis

Aucun prérequis

Modalités pratiques

Durée : 1 jour soit 7 heures
de formation

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site

EGOC [Sessions à venir]

Nous contacter pour suivi

des programmations et

des planning sur

www.egoc.org

Catégorie

Présentiel

Formations

Formations nationales

SURETE

Tarifs

0.00

Modalités d'animation

Présentiel

Formateur

Formateur expert

Effectif

1 groupe d'agents CAF

SURETÉ - Module 12 : Rédiger un appel d'offre de surveillance en vidéoprotection en zone ERP et administrative – formation au kit « cahier des charges vidéoprotection élaboré pour les Caf »

MAJ : Mercredi 12 août 2026

Objectif professionnel

Concevoir un dispositif de vidéoprotection dans le cadre d'un projet de mise
en place en Caf

Contenu

La Cnaf va mettre à disposition une procédure d'achat complète pour un
dispositif de vidéoprotection.

Ces documents contractuels de marché sont accompagnés d'une formation
afin de présenter les règles applicables à ces technologies qui sont
dissuasives et précieuses en cas d'agression notamment pour identifier les
agresseurs.

Ils constituent de vrais outils de protection des salariés selon les postures de
travail au sein de la Caf.

Cette formation abordera également la conception et la gestion de la vidéo
protection dans toutes ses composantes, de la phase conception à la phase
de mise en oeuvre et d'exploitation dans les parties ouvertes au public, ERP,
ou administratives.

Les nouvelles technologies autorisant la réalité augmentée et la détection
intelligente seront évoquées.

Les conseillers sûreté et les conseillers immobiliers sont invités à s'inscrire à
cette formation.

Méthodes mobilisées

Apports théoriques



Taux de satisfaction

2025 : 87 % (1 session - 6 stagiaires)

Tarif / Coût stagiaire

0.00

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales
